

| | | |
|--|---|---|
|  Site : Ambroise Paré | Processus : _M - Prévention et Protection au Travail Discipline : Infectiologie, qualité - Sécurité Soins Type : Procédure | Référence : GED-PRO-00583 Version : 003 |
| | HAP - Accidents par exposition au sang ou à des substances biologiques - AES - Etudiants infirmiers, paramédicaux, et médicaux | |
| | | Page 1 sur 3 |

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Objet | 1 |
| 2. Domaine d'application | 1 |
| 3. Définitions – Abréviations | 1 |
| 4. Généralités..... | 2 |
| 4.1 Pour les étudiants stagiaires provenant de nos 3 écoles partenaires : Ave Maria, Condorcet Mons, IESPP. | 2 |
| 4.2 Pour les étudiants stagiaires provenant de toute autre institution scolaire | 3 |
| 5. Annexes | 3 |
| 6. Validations – Approbations | 3 |

1. Objet

Cette procédure décrit les différentes démarches à suivre par les étudiants infirmiers et paramédicaux en cas d'accident par exposition au sang (AES) ou à des substances biologiques.

2. Domaine d'application

Cette procédure concerne les étudiants infirmiers et paramédicaux en stage sur le site du CHU Ambroise Paré.

3. Définitions – Abréviations

| | |
|----------------|---|
| AES | Accident par exposition au sang ou à des substances biologiques |
| Ave Maria | Ecole d'infirmier(ère)s hospitalier(ère)s Ave Maria |
| Condorcet Mons | Haute École Provinciale de Hainaut (HEPH) - Condorcet Mons |
| ICANE | Infirmier(ère) chargé(e) de l'accueil des nouveaux et des étudiants |
| IESPP | Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial |
| HAP | Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré |
| SIPPT | Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail |

| | | |
|--|---|---|
|  Site : Ambroise Paré | Processus : _M - Prévention et Protection au Travail Discipline : Infectiologie, qualité - Sécurité Soins Type : Procédure | Référence : GED-PRO-00583 Version : 003 |
| | HAP - Accidents par exposition au sang ou à des substances biologiques - AES - Etudiants infirmiers, paramédicaux, et médicaux | |
| Page 2 sur 3 | | |

4. Généralités

4.1 Pour les étudiants stagiaires provenant de nos 3 écoles partenaires : Ave Maria, Condorcet Mons, IESPP.

1. En cas d'AES, l'étudiant stagiaire doit appliquer immédiatement les premiers éléments du mode opératoire [Premières mesures immédiates à prendre en cas d'AES - Etudiants infirmiers et paramédicaux - GED-MO-00509](#) et où le service d'urgences lui appliquera le même algorithme de prise en charge à l'exception de l'usage des documents adéquats qui seront différents.
Rappel important : **le compte-rendu des résultats d'analyse de biologie devra être envoyé au médecin traitant de l'étudiant stagiaire et NON à la médecine du travail.**
2. Après la prise en charge préventive et éventuellement thérapeutique, l'équipe des urgences fait remplir par l'étudiant stagiaire un formulaire de déclaration d'accident, relevant de l'établissement scolaire dont il provient.
Ce formulaire se trouve aux urgences dans les fardes titrées pour chaque école : Ave Maria-Condorcet Mons-IESPP.
L'ICANE vérifie la conformité de ces documents d'assurance des 3 écoles en début d'année scolaire.
3. L'équipe des urgences fait également remplir à l'étudiant stagiaire le formulaire [Accusé de réception dans le cadre d'un AES - Etudiants infirmiers et paramédicaux - GED-AN-00471](#).
4. L'équipe des urgences fait **4 copies** de chacun de ces documents et distribue le tout comme suit :
 - 4.1 A l'étudiant stagiaire victime :
 - **Original** de la déclaration d'accident (à remettre à son école) ;
 - Copie de l'accusé de réception.
 - 4.2 A Amélia DIEU, ICANE :
 - Copie de la déclaration d'accident ;
 - **Original** de l'accusé de réception.
 - 4.3 Au Service du Personnel :
 - Copie de la déclaration d'accident ;
 - Copie de l'accusé de réception.
 - 4.4 A Xavier LORIMIER, Conseiller en prévention responsable du SIPPT :
 - Copie de la déclaration d'accident ;
 - Copie de l'accusé de réception.
5. Le médecin traitant de l'étudiant stagiaire assurera le suivi opportun en fonction de l'accident, notamment les suivis sérologiques nécessaires.

| | | |
|--|---|---|
|  Site : Ambroise Paré | Processus : _M - Prévention et Protection au Travail Discipline : Infectiologie, qualité - Sécurité Soins Type : Procédure | Référence : GED-PRO-00583 Version : 003 |
| | HAP - Accidents par exposition au sang ou à des substances biologiques - AES - Etudiants infirmiers, paramédicaux, et médicaux | |
| | | Page 3 sur 3 |

4.2 Pour les étudiants stagiaires provenant de toute autre institution scolaire

1. En cas d'AES, l'étudiant stagiaire doit appliquer immédiatement les premiers éléments du mode opératoire [Premières mesures immédiates à prendre en cas d'AES - Etudiants infirmiers et paramédicaux - GED-MO-00509](#) et où le service d'urgences lui appliquera le même algorithme de prise en charge à l'exception de l'usage des documents adéquats qui seront différents.

Rappel important : **le compte-rendu des résultats d'analyse de biologie devra être envoyé au médecin traitant de l'étudiant stagiaire et NON à la médecine du travail.**

2. Après la prise en charge préventive et éventuellement thérapeutique, l'hôpital ne disposant pas des documents relatifs à la déclaration de l'accident, il est demandé à l'étudiant stagiaire de prendre contact avec son établissement scolaire dans les plus brefs délais afin de compléter les documents utiles.
3. L'étudiant stagiaire prévient la personne de notre institution, qui est responsable de son stage.

5. Annexes

- [HAP - Premières mesures immédiates à prendre en cas d'AES - Etudiants infirmiers et paramédicaux - GED-MO-00509](#)
- [HAP - Accusé de réception dans le cadre d'un AES - Etudiants infirmiers et paramédicaux - GED-AN-00471](#)

6. Validations – Approbations

Le contenu a été validé par Xavier LORIMIER. En son absence, Michel SLINGENIEJER, Directeur Qualité, a été mandaté.

| | Nom, Prénom |
|------------------------|------------------------------|
| Emetteur | Michel SLINGENIEJER |
| Rédacteur(s) | Xavier LORIMIER |
| Vérificateur(s) | Amélia DIEU, Françoise PINTE |
| Approbateur(s) | Luc BISSEN, Jacques HERAUT |